

NAO - le compte n'y est pas !

DÉCLARATION



Déclaration CSE 28-9-23

La **CGT** Pôle Emploi ARA revendique une réelle augmentation salariale !

Malgré une demande unitaire et intersyndicale basée sur une forte attente des agent-es début 2023, la séance de Négociation Annuelle Obligatoire pour annoncer les mesures prises s'est enfin tenue le 27 septembre 2023 après plusieurs reports inacceptables sous prétexte de ne disposer d'aucun budget en la matière.

Dans un contexte d'inflation qui ne cesse de croître (+7,5% cumulé sur 2022 et 2023) tant sur les produits alimentaires qui sont des produits de première nécessité (+13% selon l'INSEE) que sur les énergies avec des augmentations particulièrement significatives dans ce secteur (selon l'INSEE, depuis un an pour le gaz +33%, l'électricité et transport: +11%) et dans un contexte où les pertes de pouvoir d'achat subies ces dernières années se cumulent, **les réponses tant du Gouvernement que de la Direction Générale sont largement insuffisantes !**

Pour rappel : les agent-es de Droit Privé ont perdu plus de 12 % de rémunération depuis dix ans et les agent-es de Droit Public plus de 20 %.

Face à l'inflation, la Direction Générale et les ministères de tutelle ne peuvent plus continuer à mépriser les besoins essentiels des agent-es de Pôle Emploi.

Notre établissement a rejoint la longue liste des branches dont la grille des salaires commence sous le Smic !

Un conseiller ou une conseillère C1 recruté-e aujourd'hui n'est séparé-e du Smic que d'une quinzaine d'euros !

Pour la CGT PE AURA il est urgent de mettre en place une indexation des salaires sur l'inflation et un rattrapage immédiat sur les pertes subies ces dernières années.

Ces augmentations doivent être a minima à la hauteur de l'inflation que nous subissons!

La **CGT** Pole emploi revendique une réelle négociation sur le rattrapage des pertes de salaires et rémunération depuis la création de Pôle Emploi, et la revalorisation de la grille indiciaire des agent-es de Droit Public !

Les mesures telles que le versement d'une prime de partage de la valeur (exonérée de cotisations sociales) ou de rachat de jours RTT ne constituent pas des mesures pérennes pour faire face à cette hausse sans précédent du coût de la vie.

Les budgets consacrés à ces mesures doivent permettre une réelle augmentation mensuelle des salaires et des traitements améliorant durablement nos conditions de vie !